

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Curé, 31 janvier 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Curé, 31 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Curé](#) est destinataire de cette lettre

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Curé](#)

Lieu de destinationFargniers (Aisne)

Description

RésuméGodin informe Curé que son huissier a obtenu la semaine dernière deux jugements contre son débiteur pour des créances dont sa femme est solidaire, et conseille de ne pas le poursuivre car il n'est pas solvable. Sur l'affaire de

contrefaçon Degon : Godin indique à Curé qu'il a obtenu la condamnation du contrefacteur, mais que le procès n'est pas terminé car il a interjeté appel du jugement qu'il considère comme une « espèce d'arrangement que le tribunal a combiné » ; il déplore qu'il soit difficile de poursuivre les contrefacteurs et regrette que la propriété industrielle « n'est pas encore de notre temps ».

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Curé \[madame\]](#)
- [Degon \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCuré

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéFouriérisme

BiographieRéside à Fargniers (Aisne) au milieu du XIXe siècle. Il est alors proche du mouvement fouriériste. Jean-Baptiste André Godin lui écrit le 14 mars 1848, le 2 avril 1848, puis en août 1869.

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (292, 293)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris 292

Monsieur Bédillon

26 janvier

Je crois avoir entendu dire par mes amis les Châteauneux de Paris que vous étiez fabricant de grils à côtes j'ai fais fabriquer à genre ouvrage en fer rond grave les joints de cuisine de ma fabrication je crois que les vôtres pourraient les remplacer je viens donc vous demander de m'écrire si vous pourriez m'en faire 3 a la unite de 30 unités sur 18 environ et quel en serait le prix je vous enverrai les dimensions exactes si votre réponse me le permet

agréz m m s s

Paris mon cher Monsieur Sabran

26 janvier

Je prends votre obligeance a contribution en vous priant de faire passer cette lettre a incluse au destinataire qui est un Châteauneux de Paris dont je ne connais pas la demeure je pense qu'il vous sera facile de le trouver et de la lettre a la boîte. Je vous remercie a l'avance de ce service ainsi que des paquets dont vous vous chargez pour moi

nos affectueux compliments et etc etc
votre bon desir

Perpignan

31

Monsieur et Ami curé

Je viens de voir mon huissier qui connaît parfaitement la position de votre débitrice il me conseille de ne faire aucune poursuite parce que les frais retombent a votre charge il a d'ya obtenu la semaine dernière deux jugements sur lui pour des créances dans lesquelles sa femme est solidaire opposé si il ne rien, faites donc ce mieux possible sur ses appointements.

J'ai effectivement obtenu la condamnation de mon contrefacteur mais le procès n'est pas fini

je s'intereste appul du jugement qui est une
espere d'arrangement que le tribunal a ordonne
il est difficile de poursuivre la contrefaçon la
propriete industrielle nest pas unue de notre temps
nos affectueux compliments a M^{me} avec
votre desou

Lafre Monsieur Laplace - Brognnet

janvier 31 nous avons bien recu par votre lettre du 14
la somme de 1450 francs ^{en 2^e effets} dont votre a été
credite sauf

ag M n s.

Monsieur Luy

février 2 j'avais lundi fait trois des fontes que l'on doit
avoir mais bateau manqué mais pourtant on l'un
on l'autre de nos bateliers n'ont encore arrivés
a Bourges ^{a mon depart} votre facture de 24 boites qui y était
arru moi est remontée vers toingt espérant les
ramonter pour les mettre immédiatement en
chargement je ne sais si les a trouvis près
de la. faites vos efforts pour crite tout
tôt le temps est favorable je n'en serai
pas prenda par suite si vous pouvez qu'il balace
ne soit pas long temps en route dans le cas
contraire il y a un denavitue qui se conduira
des farines a macebuge je pourrais en profiter
me vous dirait il pas agreable que je vous
remette une valeur sur Paris pour vous servir
des droits

ag

compagne Monsieur Maye

2 je n'ai pas encore recu les morceaux que vous m'avez
avoir remis au voiturier mais je vais vous espérer
la plus cacher afin que vous puissiez vous
servir de votre voiturier vous n'avez pas de
payer le transport ^{dont le prix doit me revenir} ag